



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne le 3 juin 2025

Communiqué de Presse

Fausse excuses et contre-vérités : le maire n'assume pas ses responsabilités

À l'occasion du Conseil Municipal d'hier, une question a été portée en point divers à l'ordre du jour au sujet de l'écart important des régimes indemnitaires entre la ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.

Tout d'abord, L'Adjointe au personnel qui a lu la réponse de la majorité municipale, précise qu'il s'agit d'un écart existant déjà avant la mise en place du RIFSEEP (refonte des régimes indemnitaires). Certes, mais ce que Madame l'Adjointe ne précise pas c'est que le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Etienne alerte depuis son premier mandat Monsieur le maire sur ce sujet et demande qu'un plan de convergence soit décidé et mis en œuvre pour réparer cette injustice.

À cela, avant la mise en place du RIFSEEP, la réponse de Monsieur le maire était toujours la même : « Ne soyez pas pressé, attendez la refonte des régimes indemnitaires, vous aurez de bonnes surprises ».

En effet, la surprise fut colossale. Si une augmentation des régimes indemnitaires a été actée à ce moment pour les agents de la ville, il en fut de même et de façon encore plus importante pour les agents de SEM.

Ainsi, Monsieur Gaël PERDRIAU, maire de la ville de Saint-Etienne et encore à l'époque Président « non en retrait » de SEM, avait unilatéralement décidé d'accroître cet écart de rémunération pour des métiers à qualifications et classifications identiques.

Par la suite, Madame l'Adjointe affirme que le maire a fait d'autres choix en faveur du pouvoir d'achat des agents de la ville de Saint-Etienne.

Quels sont-ils ? Il a accordé la prime pouvoir d'achat aux agents de la ville en avril 2024. Il s'agit d'une décision exceptionnelle et non renouvelable. Une prime comprise entre 300 et 800 euros pour un seul et unique mois.

Il a accordé une augmentation de la participation employeur sur la mutuelle et la prévoyance comprise entre 3 et 5 euros par mois. Pour une prise en charge maximale d'un peu moins de 30 % par la mairie. Le reste à charge demeure donc très largement aux agents de la ville.

Il a accordé des titres restaurants à hauteur de 6 euros par jour travaillé. Financés par les agents à hauteur de 42%.

Sur le bonus attractivité correspondant à 100 euros par mois pour les agents travaillant en crèches. Il est tout de même à noter que celui-ci est financé à hauteur de 80% par la CAF. Nous ne sommes donc pas du tout dans les mêmes proportions d'investissements consentis en faveur des agents que pourraient laisser supposer l'intervention de Madame l'Adjointe en Conseil Municipal.

Enfin, encore plus démagogique, le bonus attractivité et l'augmentation des SMAF de 20 euros à 40 euros par mois dans le service éducation, ne répondent pas en réalité à un élan de générosité ni une volonté de reconnaissance de ces métiers à prédominance féminine du maire actuel, mais à l'obligation de respecter les nouvelles obligations liées à l'index de l'égalité professionnelle.

En la matière, à la ville de Saint-Etienne, le delta entre les attendus sur les critères d'évaluation et l'immense écart existant en termes de rémunération et de droits entre les Femmes et les Hommes, pourrait amener la Préfecture à verbaliser lourdement la collectivité si rien n'est fait.

Voilà la vérité crue sur les « nombreux gestes forts en faveur du pouvoir d'achat des agents » décidés par Monsieur Gaël PERDRIAU.

Vous l'aurez compris, alors que des écarts de rémunération situés entre 300 et 500 euros par mois en moyenne entre les agents de la ville et ceux de SEM ayant les mêmes métiers ou les mêmes qualifications et les mêmes classifications, la réponse apportée par la majorité sur ce conseil municipal est : « on a déjà fait pas mal, circulez, il n'y a rien à espérer ».

Pourtant, au travers de leurs nombreuses communications, la majorité et en tout premier lieu le maire, se targuent de leurs « réussites » de leur mandat pour les Stéphanoises et les Stéphanois, et précisent que les finances sont au beau fixe.

Derrière ces paroles et autres positions électoralistes, il y a 3000 agents qui œuvrent quotidiennement à la réussite des missions de services publics.

Un peu moins de démagogie, un peu moins de manipulations politiques, pour un peu plus de respect et de reconnaissance des agents de la ville de Saint-Etienne.

À même travail ! Même rémunération !

La mise en œuvre concrète de l'inscription au fronton de notre mairie, Liberté, Egalité, Fraternité, commence par là.

Le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Etienne a déposé un préavis de grève pour tout le mois de juin, avec en point fort un appel massif à la grève et au rassemblement des agents de la ville de Saint-Etienne le vendredi 13 juin 2025 à partir de 7h30.

Une délégation sera reçue en réunion bilatérale avec Monsieur le maire. Nous avons d'ores et déjà fait connaître les attentes des agents et nous avons également formulé plusieurs propositions pour répondre aux besoins sur le terrain.

Nous attendons donc de cette réunion des décisions afin de ne pas faire subir aux Stéphanoises et Stéphanois des mouvements de grèves qui auront des impacts y compris en septembre.